Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 084-218400729-20241218-DEL2024_12_07B-DE

MAIRIE DE MAZAN	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.	Unité de travail:	**6. ST Voirie**
Date: maj juillet 2024		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)
G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) : 5 = Grave (arrêt) : 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)
M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + criètres précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions, compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces, consignes respectées + criètres précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE (Cr = F x G x M)

	Évaluation des risques										Plan d'action			
	ACTIVITE - ACTION	**LIEU**	**UNITE DE TRAVAIL**	**Famille de risque (lié à.....)**	**Dommage éventuel (Risque identifié)**	**Moyens de prévention existants**	**CRITICITE**				**Mesures de prévention à mettre en place**	**Etat (A faire, En cours, Fait)**	**Date de réalisation**	**Commentaires (budget, responsable**
							F	**G**	**M**	**Cr**				
1	**Travail à pied sur route ou à proximité ; Réfection des chemins Utilisation de véhicules de service (VL, PL, benne, etc…) ; Goudronnage Déplacements fréquents à pied jusqu'aux zones d'intervention ;**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Routier**	**Traumatismes, plaies (de bénins à graves)**	**EPI et tenue haute visibilité obligatoires Agents formés au balisage. Gros travail sur le port des EPI..**	**10**	**10**	**0,1**	**10**	**Veiller au port effectif des EPI et des tenues haute visibilité. Veiller à la bonne application des règles de balisage. Sensibiliser aux risques liés aux travaux en bordure de voie publique. (1/4 heure sécurité).**	**Fait**		
2	**Utilisation de véhicule de service (VL, PL, benne, etc…) ; Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicules …).**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Routier**	**Traumatismes, plaies (de bénins à graves)**	**Respecter le code de la route Permis adapté au véhicule en cours de validité Maintenance régulière préventive et curative des véhicules Autorisation de conduite + règlement véhicule de service. Veiller au suivi de la validité des permis. Signaler immédiatement tout disfonctionnement sur les véhicules. Faire un contrôle du véhicule (pneus) avant utilisation journalière. Inscrire dans un règlement ou note de service l'obligation de signaler toute perte de permis. Réglement mis en place pour les véhicules de service. Sensibiliser au risque routier au travail et formés au balisage de chantier. Véhicules numérotés et identifiés par service.**	**10**	**5**	**0,1**	**5**	**Règlement de l'utilisation des véhicules de service. Veiller à son application.**	**Fait**	**2023**	
3	**Fixation des panneaux. Sanglage Enrochement Travail à proximité de talus, de tranchées…**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Effondrements et chutes d'objets**	**Traumatismes, plaies (de bénins à graves)**	**Chantiers balisés Travail en équipe pour la mise en place des signalisations horizontales et verticales Moyen de communication à disposition Trousse à pharmacie suivie, disponible dans le véhicule Tenue haute visibilité chaussures de sécurité et casque de chantier à disposition.**	**2**	**5**	**0,3**	**3**	**Veiller au port effectif des EPI Analyser les risques de chaque chantier et adapter les consignes de travail**	**Fait**		
4	**Port de charges pouvant être lourdes (équipements de travail à charger ou décharger des véhicules, panneaux de signalisation…) ; Élingues**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Manutention manuelle**	**Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Troubles du système cardio-vasculaire Troubles Musculo – Squelettiques (TMS)**	**Equipement de manutention à disposition Utilisation d'un redresse potelets Travail en équipe privilégié Mise à dispostion de gants de manutention. Varier les activités (conduite/ postures contraignantes) pour limiter le risque de TMS Privilégier le travail à deux pour toute manipulation de charges lourdes.**	**10**	**5**	**0,3**	**15**	**Envisager la mise en place d'un échauffement physique avant la prise d'activités**	**A faire**		
5	**Position debout prolongée ou accroupie , courbée ou en torsion Contraintes posturales**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Contraintes posturales**	**Douleurs dorso lombaires Pathologies veineuses Troubles Musculo – Squelettiques (TMS)**	**Travail en équipe pour limiter les postures contraignantes Varier les activités pour limiter le risque de TMS et les conséquences des contraintes posturales**	**5**	**5**	**0,3**	**7,5**	**Former les agents qui ne le sont pas aux gestes et postures/TMS**	**A faire**		
6	**Interventions avec tracto pelle ou autre engin**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Risque de heurt ou de choc**	**Traumatismes, plaies (de bénins à graves)**	**Mise à disposition de casque de chantier et de tenue haute visibilité Engin équipé de signal sonore de recul**	**2**	**10**	**0,7**	**14**	**Sensibiliser les agents au risque de heurt avec les engins de chantier et particulièrement les godets**	**Fait**		
7	**Curage des fossés.Débroussaillage. Basculement d'engin**	**Commune**	**6. ST Voirie**	**Manutention mécanique**	**Traumatismes**	**Système de sécurité en place : véhicule équipé d'arceaux de sécurité Agents formés à la conduite d'engin(CACES R482) titulaires d'une autorisation de conduite**	**2**	**10**	**0,1**	**2**	**Veiller au renouvellement des CACES Veiller à la mise en place d'une signalisation adaptée avant intervention. S'assurer de la réalisation des contrôles périodiques du véhicule Sensibiliser les agents au risque de retournement**	**Fait**		

Mis en ligne : Le 27/12/2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 084-218400729-20241218-DEL2024_12_07B-DE

8	Exposition aux vibrations liées à l'engin utilisé (tractopelle) ou au matériel (dameuse marteau piqueur) Maintien prolongé de la posture assise(conducteu de l'engin)	Commune	6. ST Voirie	Vibrations	Douleurs dorso lombaires Pathologies tendineuses des membres supérieurs Troubles Musculo Squelettiques (TMS). Maladit professionnelle	Maintenances préventives et curativesdes engins Etat des engins régulièrement contrôlé Utilisation d'un marteau piqueur électrique (moins de vibration)	5	5	0,7	17,5	Veiller au bon état du matériel pour limiter les vibrations Veiller au bon état des sièges des véhicules et à leur changement dès que nécessaire. Lors du remplacement ou de l'achat de nouveau matériel ou engin intégrer les critères de vibration dans le cahier des charges.	En c		
9	Exposition au bruit de l'engin ou d'un équipement attelé (lame, broyeur, épareuse…) ; Bruit ambiant (route à chaussée séparée…).	Commune	6. ST Voirie	Bruit	Fatigue auditive Troubles de l'attention Fatigue et stress Diminution de l'acuité auditive pouvant aller jusqu'à la surdité	Casques anti bruit	10	5	0,3	15	Veiller au port effectif des PICB (Protections individuelles contre le bruit) Envisager d'équiper les agents qui le souhaitent de bouchons moulés après avis du médecin de prévention Sensibiliser les agents aux effets néfastes du bruit sur l'organisme. Lors du remplacement ou de l'achat de nouveau matériel ou engin intégrer les critères de bruit dans le cahier des charges.	A faire		
10	Expositions aux gaz d'échappement ; Manipulation de produits présentant des pictogrammes de danger (ex peintures routières) Exposition aux poussières de déchets BTP ou bâtiment (gravats, plâtres...). Utilisation de produits désinfectants	Commune	6. ST Voirie	Chimique	Intoxication Gênes respiratoires, Maladies respiratoires générées par les fumées ou les poussières de mécanisme (bois, colles…) Atteintes oculaires (corps étrangers intraoculaires), Atteintes cutanées	Masques et gants à disposition Lunettes anti projections à disposition Vestiaires et douches à la disposition des agents Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur. Gros travail sur le port des EPI.	2	5	0,7	7	Sensibiliser les agents au risque chimique lié à leurs activités. Collecter les FDS des produits utilisés et former les agents aux risques liés à l'utilisation des produits et aux conditions de transport et de stockage.	A faire		
11	Interventions en extérieur Animaux sur la voie publique	Extérieur	6. ST Voirie	Biologique	Diverses plaies par morsure, griffure Maladies infectieuses transmises par les animaux (virales, bactériennes, parasitaires)	Port des EPI obligatoire Trousse de secours à disposition Agents à jour de leur vaccination Mise en place d'un protocole animaux morts Mise à disposition de congélateurs sécurisés et convention avec une société d'équarrissage Douches et vestiaires en nombre suffisant aux services techniques	2	5	0,3	3	S'assurer du port effectif des EPI Rappeler l'importance du lavage des mains et l'intérêt de la vaccination.	Fait		
12	Lieu encombré, sol défectueux, sol inégal Déplacements à pied sur des surfaces présentant des différences de niveaux et pouvant être glissantes (neige, verglas, trottoirs, chaussées déformées, escaliers, sol boueux, herbe humide …)	Commune	6. ST Voirie	Chute de plain pied	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	Port obligatoire des chaussures de sécurité	10	5	0,1	5	Lors du remplacement des chaussures de sécurité privilégier les chaussures à tige haute (protection de la cheville)	A faire		
13	Chute du marchepied ou de la cabine du camion benne.	Commune ST	6. ST Voirie	Chutes de hauteur	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)		5	5	0,3	7,5	Rappeler et faire respecter les consignes de sécurité pour les montées et descentes des camions (utilisation des trois points et interdiction de sauter des marchepieds ou des plateaux)	A faire		
14	Préparation du matériel Interventions	Atelier et chantier extérieur	6. ST Voirie	Ambiances thermiques Exposition aux rayonnements du soleil.	Chaleur Crampes, déshydratation, fièvre, épuisement, insolation, coup de chaleur Froid Perte de dextérité, hypothermie, gelures, engelures, troubles vasculaires, Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Chaleur et froid Inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers, sensibilisation aux syndromes viraux Lésions oculaires Lésions cutanées	Eté Changement d'horaires à partir du 1 er mai pour s'adapter aux températures. ST et d'eau fraiche à volonté Hiver Tenue chaude pour l'hiver. Mise à disposition de locaux chauffés aux ST Sensibilisation des agents aux risques liés aux fortes chaleurs notamment au coup de chaleur (urgence vitale) par l'assistant en prévention Lunettes de protection solaire à disposition pour les agents	10	5	0,3	15	Se rapprocher de la médecine préventive pour une sensibilisation sur le risque de cancer de la peau et des vaccins. Sensibiliser les agents à l'intérêt de s'échauffer en hiver pour éviter les blessures	A faire		
15	Interventions en extérieur Animaux sur la voie publique	Extérieur	6. ST Voirie	Biologique	Diverses plaies par morsure, griffure Maladies infectieuses transmises par les animaux (virales, bactériennes, parasitaires)	Port des EPI obligatoire Trousse de secours à disposition Agents à jour de leur vaccination Mise en place d'un protocole animaux morts Mise à disposition de congélateurs sécurisés et convention avec une société d'équarrissage Vestiaires et douches à la disposition des agents Tenue de travail et EPI entretenus par un prestataire extérieur.	10	5	0,3	15	Rappeler l'obligation du port des EPI l'importance du lavage des mains et l'intérêt de la vaccination	Fait		

Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 084-218400729-20241218-DEL2024_12_07B-DE

16	Agressivité des automobilistes	Extérieur	6. ST Voirie	Agressions verbales et/ou physiques RPS	Stress, traumatismes physiques, traumatismes psychologiques.	Privilégier le travail en équipe; Possibilités d'être reçu par le psychologue du CDG, RPS en 2023	2	5	0,3	3	Rappeler l'utlité de registre de Santé et de Sécurité au Travail pour signaler toute situation d'agression	Fa			